

# Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

HSP/GC/23/CRP.6/Rev.1  
14 avril 2011

Français  
Original : anglais

## Vingt-troisième session

Nairobi, 11-15 avril 2011

Point 5 de l'ordre du jour

**Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,  
y compris les questions de coordination**

## **Projet de résolution sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Bamako sur le renforcement du secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain**

### **Présenté par le groupe de rédaction**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* sa résolution 20/2 d'avril 2005 relative à l'établissement d'une Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain,

*Rappelant également* le Plan d'action d'Abuja, par lequel les ministres africains se sont engagés à appliquer la résolution 21/8 du Conseil d'administration en date du 20 avril 2007 relative à la création d'un Fonds africain pour l'amélioration des bidonvilles et l'éradication de la pauvreté,

*Notant* l'importance des organisations régionales telles que la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain pour promouvoir le Programme pour l'habitat et des questions telles que l'accès à la terre, un logement adéquat, un environnement sûr et salubre, des services de base et des emplois, et la réalisation de l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau, l'assainissement et les bidonvilles,

*Notant également* que la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain est le moyen de concrétiser le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme à l'échelle nationale et régionale,

1. *Accueille favorablement* la Déclaration et le Plan d'action de Bamako adoptés par la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain en novembre 2010, qui énonce l'engagement des gouvernements africains à améliorer la gouvernance des terres en stimulant la politique, l'administration et la gestion des terres afin de relever les défis posés par le logement et le développement urbain durable;

2. *Prend note* de l'engagement pris par les États membres de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain de verser une contribution annuelle de 10 000 dollars à l'appui des programmes de la Conférence, conformément à la Déclaration de Bamako;

3. *Se félicite* de la décision prise par la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, à sa session extraordinaire, de mettre en place un secrétariat permanent et d'accepter l'offre du Gouvernement kényan d'accueillir ce secrétariat;

4. *Invite* les États membres et les partenaires au développement à envisager de fournir une contribution financière à l'appui de la mise en œuvre des programmes de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain;

5. *Invite* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à continuer d'apporter son appui à la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain pour la mise en œuvre de ses résolutions et de ses plans d'action et à fournir à la Conférence un soutien financier et logistique pour qu'elle puisse mener à bien son programme de travail, sous réserve des fonds disponibles, conformément au programme de travail et au budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains;

6. *Prie* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, dans la limite des ressources disponibles, et le Gouvernement sud-africain, de continuer d'appuyer les préparatifs de la mise en place au Kenya d'un secrétariat permanent de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain;

7. *Invite* les membres de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain à poursuivre leurs efforts et leur engagement pour renforcer la Conférence en tant qu'institution et de mettre œuvre ses décisions concernant les terres, le logement, le financement et les services de base pour un développement urbain durable en Afrique.

---